



46, rue Jean Jaurès
06400 CANNES
Tél. 04.93.68.58.30
Fax. 04.93.38.82.01

Mail interservicesjmd@wanadoo.fr

TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES
ADMINISTRATEUR DE BIENS – GESTION
SYNDIC DE COPROPRIETES
LOCATIONS - VIDES ET MEUBLEES
EVALUATION ET EXPERTISES



BAREME HONORAIRES

I – GERANCE

- HONORAIRES DE GESTION : 10% TTC sur sommes encaissées
- HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION : en application de la Loi ALUR pour les locations régies par la loi du 6 juillet 1989 :
- Les honoraires de négociation, dits frais intermédiaires, à la charge exclusive du bailleur, sont de 1% TTC du loyer annuel

Les honoraires de visites, de constitution du dossier, de rédaction du bail partagés entre le bailleur et le locataire sont de :

- A la charge du bailleur : 10€/m²
- A la charge du locataire : 10€/m²

Les honoraires d'état des lieux d'entrée, partagés entre le bailleur et le locataire, sont de :

- A la charge du bailleur : 3€/m²
- A la charge du locataire : 3€/m²
- HONORAIRES DE LOCATION MEUBLEE : 20%TTC
- HONORAIRES DE CONSEIL ET DE VACATION : 80€ TTC de l'heure
- HONORAIRES LOC. LOCAUX COMMERCIAUX : 24% TTC sur loyer annuel
- HONORAIRES DECLARATION DE REVENUS FONCIERS : imprimé 2044
- 80€ TTC par appartement
- 110€ TTC pour deux appartements dans un même immeuble
- 190€ TTC pour trois appartements dans un même immeuble
- 280€ pour un immeuble entier

II – TRANSACTION, DROITS ET BIENS IMMOBILIERS

0	à 46.000€	10 % TTC avec un minimum de 3050 € TTC
46.001€	à 229.000€	8 % TTC du prix de vente
Supérieur	à 229.000 €	6% TTC du prix de vente

III – TRANSACTION FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS ET GARAGE :

15% TTC du prix de vente

IV – EVALUATION DES BIENS : 0.3% TTC de l'évaluation avec minimum de 300€ TTC

V – PROPOSITION GESTION SYNDIC IMMEUBLE : devis sur demande

TOUS NOS HONORAIRES S'ENTENDENT TTC (taux de TVA actuellement en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2014, soit 20%)

